

Lourdes 2021, ouverture des inscriptions

S'il est délicat de se positionner sur ce qu'on peut faire les prochaines semaines, nous pouvons avec optimisme nous projeter sur Toussaint et revivifier ainsi nos troupes en leur ouvrant un horizon favorable.

1. Ouverture des inscriptions

Nous étions 670 il y a deux ans issus d'une trentaine de paroisses et écoles.
A qui le golfe de St-Tropez va-t-il remettre le prestigieux « Golden Globe » ?

Du lundi 25 au vendredi 29 octobre, première semaine des vacances de Toussaint.
Événement annuel majeur pour les jeunes varois collégiens (à partir de la 5^e), lycéens et étudiants (nous recrutons des « volontaires », se faire connaître).
Dorénavant il n'y a plus d'affiches ni de tracts.
La bande annonce qui donne envie à partager depuis [YouTube](#).

2. Crise Covid 19

- partons gagnants. Si je pars perdant même sans le dire, je transmets mon pessimisme aux jeunes et aux parents. Communiquons aux jeunes et aux parents notre optimisme.
- **vous n'encaissez pas les chèques** tant que nous n'avons pas suffisamment d'assurance. Pour autant vous devez avoir en main les chèques avant d'inscrire en ligne.
- nous suivons les consignes sanitaires qui seront en vigueur en octobre prochain.

3. Pour vous lancer dans les inscriptions

La procédure d'inscriptions reste la même. :

1) **Définir qui est le responsable administratif** de votre groupe (vous ou quelqu'un d'autre). Seule cette personne pourra gérer les documents et inscrire en ligne. Cette personne doit nécessairement avoir une **adresse gmail**.

2) Ensuite, le responsable administratif et lui seul doit envoyer un mail avec cette adresse gmail à lourdes.jeunes@diocese-frejus-toulon.com
En retour il recevra le lien pour inscrire votre groupe (comme les années précédentes).
Une fois inscrit, il recevra l'ensemble des documents d'inscription.

3) Il vous revient d'assurer les règles RGPD dans le traitement de vos inscriptions locales (pas d'inscriptions locales en ligne, traitement des fiches papier, etc).

4) Tous les animateurs devront préalablement justifier s'ils ne l'ont pas déjà fait jusqu'ici de :

- leur « **engagement de confidentialité** » (**protection des données**), validité illimitée d'année en année,

Ce document sera transmis aux responsables administratifs.

- leur « **attestation d'honorabilité** » (protection des mineurs). Pour cela l'animateur devra rencontrer le prêtre référent de votre groupe (à défaut le curé) pour signer devant lui en présentant son extrait de **casier judiciaire n°3**.

Les deux documents sont conservés localement par les curés ou prêtres référents selon les directives déjà transmises.

5) Tous les animateurs doivent aussi justifier d'avoir suivi la **formation sur la protection des mineurs proposée par le diocèse** (formation de formateurs ou formation redonnée sur le terrain).

Tous les accompagnants qui n'auront pas préalablement suivi la formation du diocèse devront nécessairement participer à une réunion de sensibilisation pendant la première veillée de notre pèlerinage.

Cette sensibilisation ne vaudra que pour cette année, elle sera à refaire tant que l'accompagnateur n'aura pas suivi la formation du diocèse.

6) Un adulte accompagnant qui n'aura pas signé l'attestation d'honorabilité et n'aura pas suivi la formation sur la protection des mineurs (ou la soirée de sensibilisation le premier soir à Lourdes) ne devra pas être présent auprès des jeunes à Lourdes. Il est de la responsabilité des responsables de groupe et des prêtres du groupe d'y veiller.

Ce sont des procédures contraignantes mais pas si compliquées et nous prendrons rapidement l'habitude, l'essentiel est à faire une fois pour toute. Elles prouvent que nous prenons soin des jeunes que les parents nous confient et qu'ils peuvent nous faire confiance. C'est aussi de la charité pastorale.

Par ailleurs, nous sommes à la recherche d'un nom qui claque bien au lieu de « Pèlerinage des Jeunes Varois à Lourdes ».

Avez-vous des choses à proposer ? L'idéal serait avec trois syllabes.